

L'Université de Lille souhaite soutenir ses unités de recherche pour l'internationalisation de leurs partenariats. En cette période de crise sanitaire, les partenariats internationaux seront fortement affectés, mais l'Université de Lille réaffirme néanmoins sa volonté de les soutenir. Les aides accordées pourraient donc être moins mobilisées pour des missions, mais être utilisées pour financer des travaux de recherche collaboratifs, par exemple en finançant des stages d'étudiants impliqués dans un sujet en partenariat avec un établissement à l'étranger.

Les projets attendus pourront viser à :

- Volet 1 : développer des collaborations bilatérales (3 000€ maximum)
- Volet 2 : réaliser des travaux préliminaires au sein d'un réseau international constitué pour déposer un projet européen (5 000 € maximum)
- Volet 3 : créer ou renouveler un Laboratoire Associé International (LAI). Dans le cadre d'une création, la dotation accordée sera de, 3 000€ sur 1 an pour le montage (non reportable), puis 24k€ pour 3 années de fonctionnement et un demi contrat doctoral pour une thèse en cotutelle (sous réserve d'apport du cofinancement). Dans le cas des LAI, on se réfèrera à la note ci-jointe qui décrit les attendus. Dans le cadre d'un renouvellement le soutien sera de 27 K€ sur 4 ans et un demi contrat doctoral pour une thèse en cotutelle (sous réserve d'apport du cofinancement). Attention, pour les allocations doctorales, un dossier devra néanmoins être déposé dans le cadre de l'AAS Thèses labellisées.

Conformément au projet d'établissement, seront privilégiés les partenariats avec des pays d'Europe du Nord-ouest, de l'euro-région transfrontalière, en particulier les membres du 3i University Network (Université du Kent, Université de Gand, KULeuven), du Brésil, de la Chine, et plus généralement des établissements reconnus à l'échelle internationale.

L'université de Lille est partie prenante d'un réseau d'universités européennes. Même si le financement du projet par l'Union Européenne n'a pas été obtenu, les partenariats avec les établissements membres de ce consortium restent bienvenus : Allemagne (European University Viadrina), Roumanie (Babes Bolyai), Pologne (Wroclaw), Lituanie (Mykolas Romeris), Suède (Malmö) et au Portugal (Minho).

Une priorité sera accordée aux projets relevant des thématiques des 4 HUBs de l'ISITE ULNE.

Le dossier devra clairement mettre en avant la plus-value attendue pour la création du partenariat (compétences complémentaires, équipements...).

Les montants attribués seront modulés selon la distance du partenariat et le nombre de personnes impliquées.

Dans le cadre de cette enveloppe financière, seules des dépenses liées à des missions ou à du fonctionnement pourront être sollicitées. Le budget pourra faire apparaître en recette, un ou plusieurs cofinancements de l'action envisagée. Le partenariat ne devra pas bénéficier d'un autre financement en cours par l'ULille.

Dans le cas des LAI, un équilibre des moyens impliqués (ETPT et budget) entre les partenaires est attendu, et les LAI seront montés avec un seul partenaire pour ne pas complexifier et retarder leur mise en œuvre.

Pour les LAI, une dotation de fonctionnement sera mise en place à la date de démarrage et pour 4 années :

- 1 année de montage – 3 000 euros à consommer sur l'année d'ouverture
- 3 années de fonctionnement pluri-annuelle (4 dans le cadre d'un renouvellement) – 24 000 euros au total reportables sous condition à compter de la signature de la convention de LAI entre les parties prenantes (27 000 euros dans le cadre d'un renouvellement)
- Les projets labélisés LAI bénéficieront d'une aide dans le cadre des dispositifs « MobLillex » (bourses de mobilité étudiante), conférencier-e-s invité-e-s internationaux et aide à l'organisation de colloque. L'aide cumulée correspondante pourra être prise en compte forfaitairement dans le montage financier du LAI à hauteur de 6k€. Un dossier devra néanmoins être soumis lors du lancement de l'AAP.

Dans le cas d'un renouvellement : un dossier devra être déposé dans le cadre de cet appel. Il fera un bilan du fonctionnement et des résultats obtenus, et présentera les motivations pour demander un renouvellement. Le projet scientifique devra clairement montrer une évolution par rapport au projet précédent. Un seul renouvellement sera possible. Idéalement, la demande de renouvellement devra se faire à l'année N-1 du renouvellement.

Dans le cas où un projet serait envisagé avec un organisme national de recherche (par exemple un IRP CNRS ou INSERM, programme équipes associées INRIA...), il est recommandé de prendre contact au plus vite avec la DAR pour envisager dans quelle mesure le projet pourrait être couplé avec une labellisation LAI.

Pour les collaborations bilatérales et les réseaux européens, la dotation devra être consommée sur l'exercice budgétaire 2022 (non reportable).

### **Candidature**

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

*(Pour accéder à l'application, il vous sera demandé de vous identifier à l'aide de votre identité université de Lille)*

**L'application de saisie des demandes** est ouverte du **12 octobre 2021 au 11 janvier 2022 à minuit.**

Toute demande devra être soumise au directeur d'unité préalablement au dépôt sur l'application. La demande comportera l'avis du directeur-riche d'unité.

**Attention : dans le cas de demandes multiples émanant d'une unité sur un même volet, l'avis du DU devra impérativement être accompagné d'un classement des demandes.**

### **Evaluation**

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- La qualité scientifique du projet proposé ;
- L'effet structurant et l'adéquation avec les priorités scientifiques de l'Université de Lille, tels qu'ils figurent dans le projet d'établissement, le respect de la priorité géographique indiquée ci-dessus ;
- La qualité et la complémentarité des unités de recherche, l'existence de partenariats préalables ;
- L'implication de jeunes enseignants-chercheur-e-s et chercheur-e-s en fonction depuis moins de 5 ans ;
- Les perspectives sociales, économiques ou culturelles ;
- La précision du calendrier des activités ;
- Dans le cas des LAI, l'équilibre des moyens humains et financiers.

### **Rapport**

A la fin du projet, il sera demandé aux porteurs un rapport de 2 pages ainsi que le récapitulatif des dépenses effectuées. Dans le cas des LAI, un rapport d'avancement sera fourni annuellement.

### **Calendrier :**

<b>12/10/2021</b>	<b>Ouverture de l'application de saisie</b>
<b>22/10/2021</b>	<b>Réunion d'information sur l'appel à soutien</b>
<b>11/01/2022</b>	<b>Fermeture de l'application de saisie (minuit)</b>
<b>Février 2022 (date non encore arrêtée)</b>	<b>Commission Recherche (examen des demandes)</b>
<b>(Calendrier susceptible d'évolution en fonction de la date de la CR de février)</b>	

Contact : Laurence Neydt – 03 62 26 80 87 – [dar-structurespartenariats@univ-lille.fr](mailto:dar-structurespartenariats@univ-lille.fr)